Formule 55G

Loi sur les tribunaux judiciaires

rapport provisoire sur la vente

(titre)

rapport provisoire sur la vente

1. Conformément à l’ordonnance rendue dans la présente instance le *(date),* en présence de *(ou* après avoir signifié un avis à*)* toutes les parties intéressées, j’ai établi la forme d’une annonce et fixé les conditions de la vente des biens visés dans le jugement.

2. L’annonce a été publiée conformément aux directives et les biens ont fait l’objet d’une vente aux enchères publiques par le/la soussigné(e) *(ou* par *(nom),* qui est un encanteur que j’ai nommé à cette fin*)* le *(date).*

3. La vente a été publique et effectuée de façon juste et approprié et *(nom)* a été déclaré l’enchérisseur le plus offrant et est devenu l’adjudicataire des biens moyennant la somme de $, à verser selon les modalités suivantes : *(indiquer brièvement les conditions de la vente relatives au paiement du prix d’achat.)*

|  |  |
| --- | --- |
| *(date)* | *(signature de l’arbitre*) |

RCP-F 55G (1er novembre 2005)